

Allocution de M. Jacques Chirac, Président de la République, à l'occasion de la remise de la médaille d'honneur pour acte de courage et de dévouement, Paris le 28 novembre 2003.

Monsieur le Ministre,

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Je suis très heureux de vous accueillir aujourd'hui à l'Elysée pour une cérémonie exceptionnelle à plus d'un titre.

J'ai souvent eu l'occasion de rencontrer des titulaires de la Médaille d'honneur pour acte de courage et de dévouement. Certains ont pu être invités à l'Elysée lors de cérémonies comme celle du 14 juillet 2002. Mais c'est la première fois, à ma connaissance, qu'une réception est organisée en leur honneur, ici, dans la maison de la République. Et je me réjouis de saluer aujourd'hui celles et ceux à qui la médaille d'or, de vermeil ou d'argent a été décernée en 2002 et en 2003, ainsi que 26 personnes à qui je vais remettre, dans quelques instants, la médaille d'argent ou la médaille de bronze.

Si j'ai voulu réunir à la fois celles et ceux qui avaient reçu leur distinction déjà et celles et ceux qui vont la recevoir aujourd'hui, c'est pour souligner la continuité qu'ils représentent : celle du courage et celle du civisme.

Cette cérémonie est exceptionnelle aussi parce que c'est la première fois que la médaille d'honneur pour acte de courage et de dévouement est remise à la Présidence de la République. Depuis 1970, cette cérémonie a lieu dans le département où s'était produit l'événement. Et elle est présidée traditionnellement par le Préfet qui est le représentant de l'Etat. J'ai tenu à la remettre moi-même à l'Elysée pour souligner la valeur de cette distinction, son importance. Elle est peut-être moins connue que la Légion d'honneur ou l'Ordre national du Mérite, mais elle illustre, par excellence, l'un des trois termes de notre devise nationale, la fraternité.

Dans une société dont on déplore qu'elle soit devenue individualiste et égoïste, les actes que récompense cette médaille parlent d'eux-mêmes : ils sont un non spontané à l'indifférence, à la lâcheté. Ils traduisent une attention à autrui et un sentiment de solidarité qui fondent notre cohésion sociale et nationale. Ces actes, accomplis au mépris du danger, ont demandé sang-froid, courage, dévouement et ont exigé parfois une véritable abnégation. Ils expriment tous la générosité sans calcul d'un homme ou d'une femme qui, face à un événement imprévu, n'a écouté que son cœur pour réagir dans l'urgence et porter secours à son prochain.

Certains l'ont fait en sachant exactement quelle conduite tenir : ils sont sapeurs-pompiers, gendarmes, policiers, infirmiers, médecins, et d'autres encore. D'autres sont intervenus sans y être préparés. Car l'âge, la profession, les compétences, les liens que l'on peut avoir avec la personne que l'on secourt entrent peu en compte : on a vu des enfants sauver des adultes - nous en avons ici l'exemple -. Tous ont ressenti impérieusement au fond d'eux-mêmes cette obligation d'agir, fût-ce au péril de leur propre vie : cela s'appelle le sens des responsabilités et du devoir. Ce comportement exemplaire, je veux le saluer. Ces hommes, ces femmes, ces adolescents qui en ont fait preuve, je suis heureux de leur rendre un hommage particulier, aujourd'hui.

La médaille d'honneur pour acte de courage et de dévouement est une très belle décoration en raison même de ce qu'elle représente : un geste admirable, au sens authentique du terme, un geste que l'on doit admirer. C'est aussi une très ancienne décoration et son histoire - on ne le sait

guste que l'on voit d'ailleurs et qui avec une très ancienne décoration et son histoire - en fait pas toujours-, lui confère un éclat tout particulier.

La première médaille a été remise en 1693, sous le règne de Louis XIV, pour récompenser un homme qui avait sauvé plusieurs vies.

Louis XVI la conserva et Louis XVIII en organisa l'attribution. Elle concernait notamment les marins qui se signalaient par leur dévouement pour sauver des personnes ou des biens. Mais cette médaille qui portait l'effigie du souverain n'était pas destinée à être accrochée sur la poitrine, comme la Légion d'honneur. Ce fut Louis-Philippe qui autorisa les bénéficiaires à la porter suspendue à un ruban tricolore.

Depuis, elle a connu de nombreuses modifications en ce qui concerne sa forme, les différents grades qu'elle comporte ou les autorités susceptibles de la décerner. Mais cette médaille sur laquelle le sculpteur Coudray a gravé, avec le mot " dévouement ", une femme tenant une palme et une couronne, représente toujours une action exemplaire.

Ces dernières années, elle a été attribuée environ 300 fois par an. Cette médaille d'honneur, accessible à tous, sans condition d'âge ni d'ancienneté, je le dis à chacune et chacun d'entre vous, ceux qui l'ont déjà reçue ou ceux qui vont la recevoir, vous pouvez en être fiers, car c'est la médaille du courage. Et elle nous donne une très belle leçon : elle nous dit que nous sommes tous responsables.